

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/120 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2020/49	

Nombres de membres : Le dix-sept juillet deux mille vingt, le Conseil
 En exercice : 122 communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers
 Présents : 113 sous la Présidence de Benoit SINGLIT, Président
 Votants : 121
POUR : 121 (100%) Date de la convocation : 10/07/2020
CONTRE : 00 M. Frédéric MATHIAS est élu secrétaire de séance.
ABSTENTION : 00

Ayant pouvoir de vote : Mmes ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BECHARD Isabelle, BERGERY Marie Claude, DION Valentine, FESTUOT Annie, FOURCART Marie Hélène, GALLE Florine, GUERIN Anne Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LESUEUR Patricia, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROGER Magali, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et MM. AUDEGOND Mickael, AUROUX Emmanuel, BESANCON Tony , BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Jacques, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis , CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, CERRAJERO Eladio, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean , DEFORGES Pierre, DEGLAIRE Thierry, DEGUY Bernard, DEMISSY Pierre, DEOM Bernard, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DION Christophe, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe FLEURY Vincent, FRANCAERT René, GAVART Vincent, GENTY Jean Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean Baptiste, GROSSELIN Jacques, HARDY Jérôme, HAULIN Bertrand, HULOT Christian, JOURNET Didier, JUILLET Bruno, LAIES Benoît, LALONDE Loïc, LANTENOIS Jacques, LAURENT CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LEBON Christophe, LECLERCQ Guy, LEJEUNE Gilles, LESOILLE Patrick, LHOTEL Philippe, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, LOUIS Jean Marc, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean Eric, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MEIS Michel, MOUTON Francis, NANJI Léopold – Désiré, NICOLITCH Cédric, NIZET Sylvain, OUDIN Denis, PERTUS Xavier, PIC Jean Yves, PIERSON Florent, POTRON Pierre, POUCKET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, , RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry, RENOLLET Hubert , RICHELET Jean Pol, ROBIN Dominique, SALEZ René, SEMBENI Alain, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : M. LAHOTTE Hervé a donné pouvoir de vote à M. DE POUILLY Jean, Mme NAUDIN Muriel a donné pouvoir de vote à M. GAVART Vincent, M. OUDIN Hubert a donné pouvoir de vote à M. MALVAUX André, Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis, Mme CORNEVIN Barbara a donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme ROGER Magali a donné pouvoir de vote à Mme PAYEN, M. HANNEQUIN Laurent a donné pouvoir de vote à Mme GUERIN Anne Marie, M. MATHIAS a donné pouvoir de vote à M. MANCEAUX Christophe.

OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 23 JUL. 2020
 et de sa publication ou notification le 23 JUL. 2020

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,
Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet suite au non-renouvellement d'un contrat aidé au 03/09/2020 ;

Le Président propose à l'assemblée,

La création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, soit 20/35ème, pour les missions d'animateur(rice) de Maison de Services au Public à compter du 1er septembre 2020.

Cet emploi permanent pourra éventuellement être pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-2.

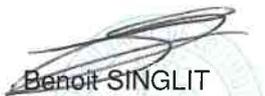
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif.

Les candidats devront justifier d'une expérience sur un emploi similaire et d'une maîtrise des outils informatiques et numériques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'approuver la proposition du Président
- D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- De charger le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,


Benoit SINGLIT
